Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 27/03/2023
ID : 005-200064657-20230323-DCM230323_9-DE

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mars 2023
Délibération n°9

L'An deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à 20h30, le Conseil Municipal convoqué le dix-sept mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - MOSSO Véronique - PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard (excusé)

Procurations : COQUILLAT Catherine à JEANNE Virginie - VERNET Laurent à MOSSO Véronique

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

Madame le Maire rappelle qu'en application conjointe des articles L.2221-14, R.2221-3 et R.2221-5 du code général des collectivités territoriales et par délibération n°7 en date du 19 janvier 2023, le conseil municipal a procédé à la désignation du conseil d'exploitation de la régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise.

Madame le maire rappelle qu'aux termes de l'article 6 des statuts de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, le conseil d'exploitation est composé de 5 membres titulaires, dont le Président du conseil d'exploitation, et de 5 membres suppléants.
Les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'exploitation, soit trois sièges au minimum, les deux sièges restants pouvant être attribués soit à des personnes qualifiées extérieures au conseil, soit à des conseillers municipaux.

Madame le maire expose que par correspondances en dates du 2 mars et du 13 mars 2023, monsieur Gérard ALDEBERT et madame Amandine CARRE-PIERRAT ont remis leurs démissions respectives de membres suppléant et titulaire du conseil d'exploitation de la régie.

Madame le maire expose qu'il convient que le conseil procède à la désignation de leurs remplaçants au sein du conseil d'exploitation de la régie.

Madame le maire propose donc au conseil de procéder à la désignation du conseil d'exploitation de la régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 27/03/2023
ID : 005-200064657-20230323-DCM230323_9-DE

Membres Titulaires	Membres Suppléants
COQUILLAT Catherine	MOUTIER Gérard
MOREAU Gaëlle	ADISSON Frank
JEANNE Virginie	GIRAUD Matthieu
PRAT Eric (ESF)	CAIRE Philippe (Club des sports)
CELSE Gérard (NEV)	PORTEJOIE Jérôme

L'ensemble de ces membres déclarent accepter ces fonctions.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-2 et suivants et R. 2221-1 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal n°1 du 28 mai 2021 portant création de la régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;
Vu les statuts de la régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise dotée de la seule autonomie financière ;
Vu la délibération n°7 du 19 janvier 2023 ;
Vu les correspondances en dates du 2 mars et du 13 mars 2023, par lesquelles monsieur Gérard ALDEBERT et madame Amandine CARRE-PIERRAT déclarent démissionner de leurs fonctions de membres suppléant et titulaire du conseil d'exploitation de la régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Désigne** comme membres du conseil d'exploitation de la régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise les personnes suivantes :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
COQUILLAT Catherine	MOUTIER Gérard
MOREAU Gaëlle	ADISSON Frank
JEANNE Virginie	GIRAUD Matthieu
PRAT Eric (ESF)	CAIRE Philippe (Club des sports)
CELSE Gérard (NEV)	PORTEJOIE Jérôme

- **Autorise** madame le maire à signer tout acte ou document se rapportant à ces nominations ;

- **Dit** que la présente délibération remplace et annule la délibération n°7 du 19 janvier 2023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 27/03/2023
ID : 005-200064657-20230323-DCM230323_9-DE

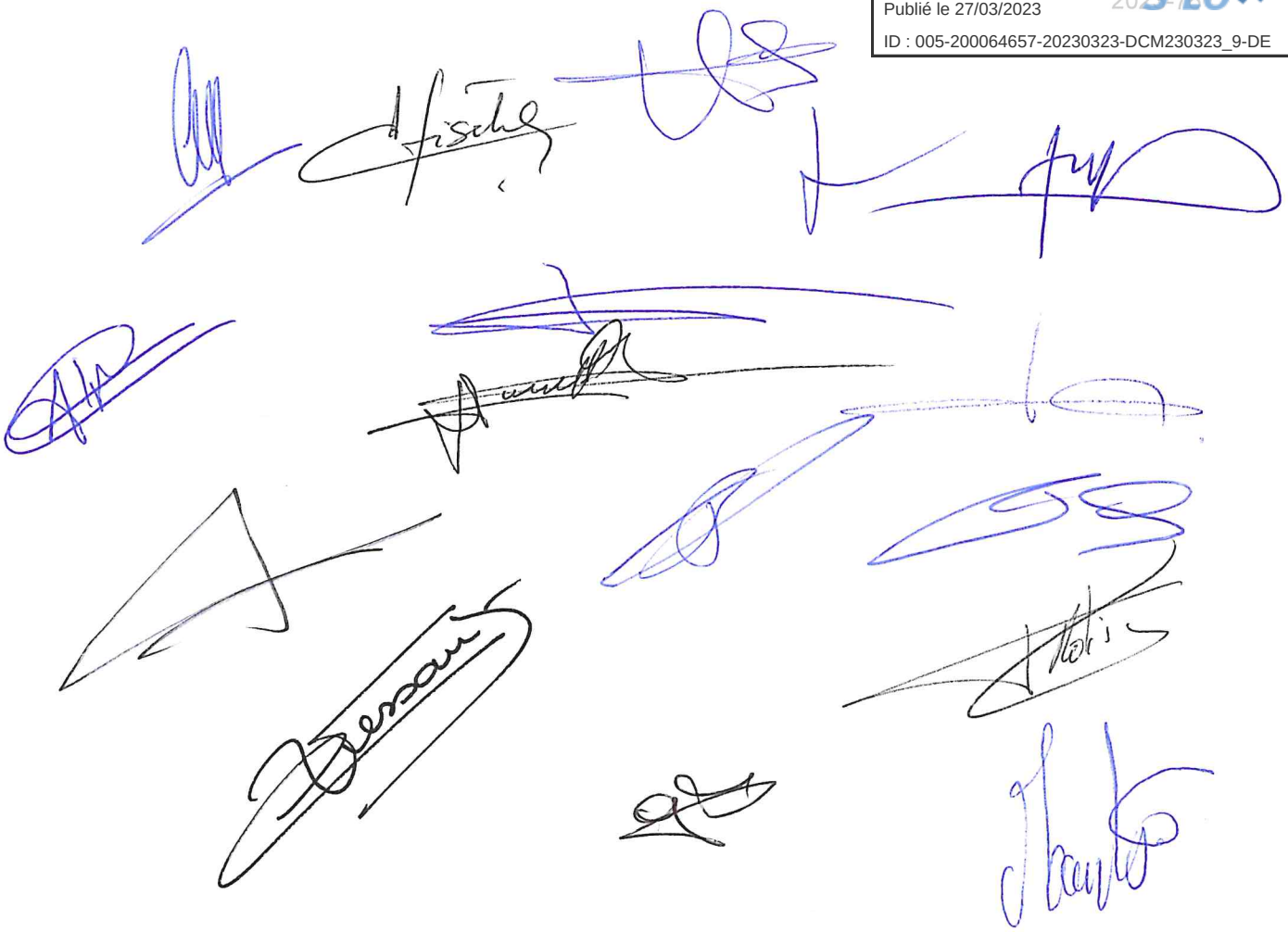

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales